VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 17

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2017 DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Rapporteur : Monsieur Nicolas BONNET

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi «Grenelle 2», prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport est structuré sur les mêmes bases que l'Agenda 21 et présente les actions emblématiques réalisées en 2017, l'historique de quelques indicateurs stratégiques et les premières perspectives pour 2018.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce rapport dont vous trouverez un exemplaire sur CD-Rom.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 0 4 JUIL 2018

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Ecologie urbaine,
Développement Durable,
Eau et Assainissement

Nicolas BONNET

VILLE DE CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017



CLERMONT FERRAND



ÉDITO



Nicolas Bonnet
Adjoint à l'écologie urbaine,
au Développement durable, à l'eau
et à l'assainissement

La ville de Clermont-Ferrand élabore depuis 2011 son rapport sur la situation en matière de développement durable. Comme l'a réaffirmé la COP 21, les villes et métropoles doivent s'inscrire comme des acteurs majeurs du processus de transition écologique. Elles doivent devenir les véritables chevilles ouvrières du changement, apporter des réponses concrètes et efficaces face à l'immense défi social et environnemental qui se tient devant nous. Elles doivent s'imaginer et se développer autrement, réinventer la production du bien commun et faire émerger des dynamiques positives. Il est primordial de penser et de fonctionner de manière transversale, globale et partenariale.

C'est dans cette dynamique que nous avons élaboré notre Schéma de Transition Energétique et Ecologique (STEE). Il vise à doter le territoire d'un document stratégique en matière de développement durable à horizon 2030 et 2050. Cette feuille de route a pour objectif de préparer la métropole aux grands bouleversements environnementaux annoncés pour le 21ème siècle. Cette démarche vise à compléter et mettre en cohérence les actions diverses déjà engagées tout en apportant des moyens pour agir sur le long terme. J'ai tenu à ce que le schéma soit co-construit avec les acteurs locaux et les citoyens car la spécificité de notre territoire tient en grande partie à sa capacité collective, sorte de marque de fabrique d'un territoire qui a dû gérer par le passé d'autres transitions, industrielles et économiques, en voyant dans les défis à relever non pas des menaces mais des opportunités d'innovation. Ce schéma s'articule autour de trois axes : Préserver nos ressources et adapter notre territoire aux changements à venir ; Valoriser nos ressources locales en s'appuyant sur le tissu économique et miser sur un territoire sobre et efficace en énergie. Ce Schéma a été voté lors du Conseil Municipal du 30 Mars 2018

Olivier Bianchi
Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Auvergne Métropole

SOMMAIRE

THÈME 1

La lutte contre le changement climatique P 04

THÈME 2

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources P 13

THÈMES 3 ET 4

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et l'épanouissement de tous les êtres humains P 19

THÈME 5

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables P 25



Rapport 2017 Développement durable de la Ville de Clermont-Ferrand, juin 2018
Édité par la Ville de Clermont-Ferrand - 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 63 63 - Fax 04 73 42 63 39 - Conception : Mediafix - Impression : SIC.

THÈME

1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2015

La Ville de Clermont-Ferrand et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Clermont-Ferrand ont actualisé leur Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) « Patrimoine et Compétences », conformément à leur obligation réglementaire, mais surtout pour poursuivre leur politique volontariste de lutte contre le changement climatique. Cette étude, dont le démarrage a eu lieu en 2016 et qui s'est terminée en 2017, a été établie sur les données de l'année civile 2015.
Au vu des transferts de compétence intervenus au 1er janvier 2017, une démarche conjointe a été menée avec Clermont Auvergne Métropole afin de pouvoir anticiper les comparaisons lors de la prochaine actualisation, ce bilan ayant vocation à être actualisé tous les 3 ans.

Ainsi, trois bilans ont été réalisés en suivant la méthodologie développée par l'ADEME :
- un sur la Ville de Clermont-Ferrand, en identifiant les émissions liées au fonctionnement de services municipaux transférés à la Métropole,
- un sur le Centre communal d'action sociale de la Ville de Clermont-Ferrand,
- un sur la Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand.

Le Bilan Carbone® «Patrimoine et compétences» :
- évalue l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne de la collectivité pour mettre en œuvre les services qu'elle procure à la population : fonctionnement des bâtiments, achat de matériaux ou fournitures, fonctionnement du parc de véhicule de la collectivité ;
- comptabilise les émissions directes (par ex., la combustion du gaz dans les chaudières) et les émissions indirectes de gaz à effet de serre (par ex., les émissions pour l'extraction et la distribution du gaz, les émissions pour fabriquer les produits achetés...).

Trois catégories d'émissions sont distinguées en compte dans les Bilans Carbone® :
- émissions directes de GES, induites par des installations possédées ou contrôlées par l'organisme, comme des chaudières, véhicules détenus par l'organisme, fuites de gaz frigorigène...
- les émissions indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire les émissions liées à la production de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur ou du froid consommés par l'organisme
- les autres émissions indirectes, comme les immobilisations de biens (bâtiments, véhicules, matériels divers...), les émissions liées à la production de produits ou services achetés (consommables, téléphone...), les émissions liées aux déplacements domicile-travail des agents ou aux déplacements des usagers des services publics concernés, les émissions liées à la production des denrées alimentaires achetées...

Les deux premières catégories sont obligatoires, tandis que la troisième est optionnelle. En raison de la complexité à estimer les déplacements des usagers, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont choisi de ne pas prendre en compte ces déplacements entrant dans la troisième catégorie.
Concernant le CCAS de Clermont-Ferrand, la 3ème catégorie a été centrée sur les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de denrées alimentaires, puisque la restauration collective fait partie du cœur de son activité.

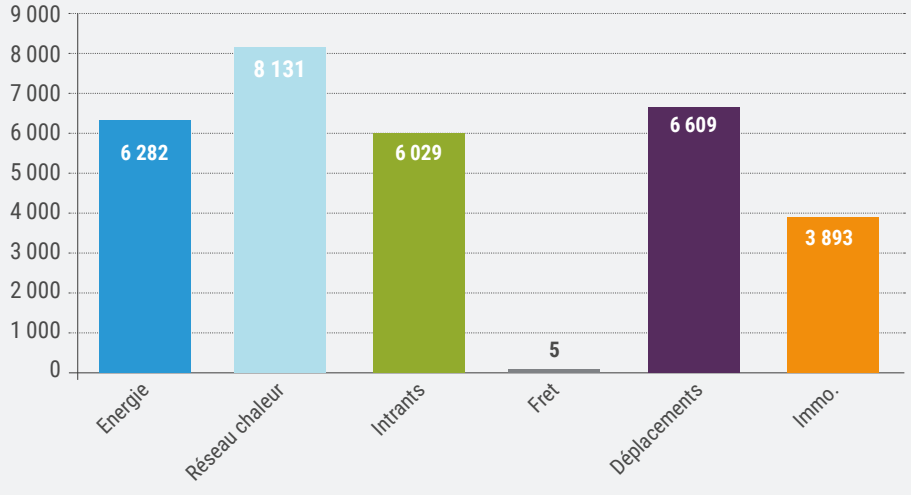
BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Les émissions de gaz à effet de serre pour toutes les activités de la Ville se sont élevées en 2015 à **31 001 tonnes équivalent CO_2 (tCO_2eq)**. Le bilan a mis en évidence que :

- Près de la moitié (46,5%) des émissions des GES de la collectivité est liée aux consommations énergétiques et aux réseaux de chaleur.
- Les autres postes générateurs de GES sont par ordre d'importance :
 - Les déplacements des agents et des élus (21,3%) ;
 - Les « intrants » : denrées alimentaires de la restauration scolaire, matériaux pour l'entretien des réseaux d'eau et des voiries, achat de matériel, fournitures et services pour l'ensemble des compétences de la Ville... (19,4%) ;
 - En dernier lieu les immobilisations (12,8%).

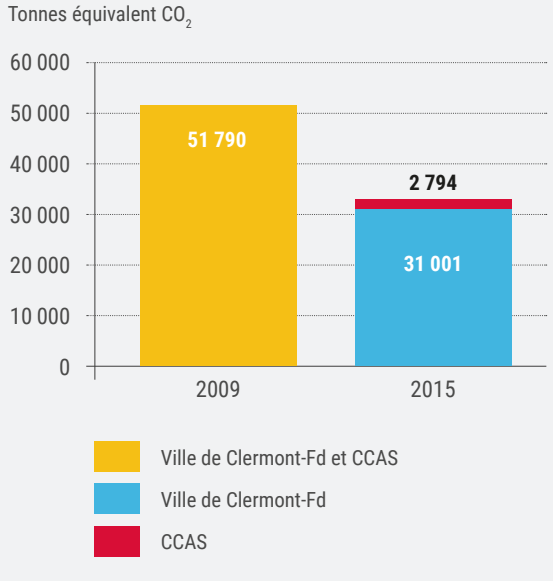
Une lecture par « compétence » a également été effectuée, c'est-à-dire rassemblant les différents postes contribuant à un même service public. Ainsi par exemple, la compétence « Enfance » rassemble la quote-part des émissions liées aux consommations énergétiques des écoles, des déplacements des agents travaillant sur cette politique, de l'achat de denrées alimentaires, etc.
Il apparaît alors que les compétences les plus émettrices de gaz à effet de serre sont l'Enfance et la Petite Enfance du fait de leur nombreux bâtiments (39 % des émissions) et de leurs effectifs (déplacements). Les Sports et Loisirs (19 %) viennent en 2ème position avec des infrastructures très énergivores comme la Maison des Sports et le stade Philippe Marcombes, et en troisième position les espaces publics et l'urbanisme (14 % des émissions).

Bilan Carbone®
Emissions de GES en tCO_2eq par poste d'émission



Le bilan 2015 présente une diminution importante des gaz à effet de serre. L'analyse par poste montre que cette diminution par rapport aux données précédentes, datant de 2009, est principalement liée à la mise en service des 2 chaufferies bois de Croix de Neyrat et de la Gauthière, ainsi qu'à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats de matériaux ou fournitures (intrants).

Bilan des gaz à effet de serre
Ville de Clermont-Ferrand et CCAS



La mise en service de ces chaufferies bois à permis les diminutions suivantes :

- Les émissions du réseau de chaleur de Croix de Neyrat est passé de 9 023 tCO_2eq en 2009 à 1 858 tCO_2eq en 2015, soit une diminution de 79 %,
- Les émissions du réseau de la Gauthière s'élevaient à 8 233 tCO_2eq en 2009 contre 6 272 tCO_2eq en 2015, soit une baisse de 23 %.

De fortes émissions avaient été constatées en 2009 sur le poste « intrants » (14 599 tCO_2eq) en lien avec une campagne importante de travaux d'entretien des réseaux d'eau. Ce même poste a représenté 6 029 tCO_2eq en 2015, soit une baisse de 59 %.

Parmi les compétences transférées lors de la création de la métropole, certaines sont responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre (réseaux de chaleur, eau et assainissement, voirie...). Les émissions de gaz à effet de serre reconstituées pour tenir compte de ces transferts de compétence sont estimées à 15 042 tCO_2eq, soit la moitié des émissions du bilan de la ville.

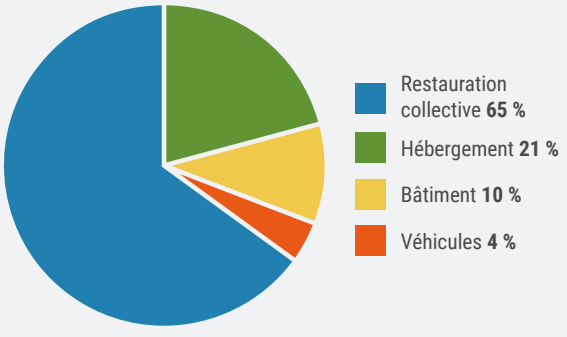
Dans ce nouveau périmètre, les consommations d'énergie et les déplacements restent prépondérants (respectivement 31 % et 30 %). Mais la part des denrées alimentaires s'élève à 10 % des émissions de gaz à effet de serre, en raison du nombre important de repas servis (786 959 repas). Il devient alors intéressant de s'interroger sur le contenu carbone des assiettes :

- 2,3 $kgCO_2eq$ pour un repas « moyen » en France (contre 2,2 $kgCO_2eq$ pour la moyenne des repas de la ville de Clermont-Ferrand),
- 0,44 $kgCO_2eq$ pour un repas végétarien,
- 5,65 $kgCO_2eq$ pour un repas à dominante animale avec bœuf.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre du CCAS

Les émissions de gaz à effet de serre pour toutes les activités du Centre communal d'action sociale s'élèvent à **2 794 tonnes équivalent CO_2**.
En 2009, le Bilan des émissions de gaz à effet de serre du CCAS était intégré à celui de la Ville de Clermont-Ferrand et faisait apparaître comme seul élément significatif, en intrants, l'achat de denrées alimentaires. En 2015, ces denrées alimentaires pour les restaurants municipaux et les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) constituent plus de la moitié de son Bilan des émissions de gaz à effet de serre.
Concernant les denrées alimentaires, les émissions sont de 2,4 kg CO_2eq par repas en moyenne pour le CCAS soit très légèrement supérieur à un repas moyen. A noter que la famille « Viandes et poissons » représente 22 % du poids utilisé et 65 % des émissions.

CCAS de Clermont-Ferrand - 2015
Émissions de gaz à effet de serre par poste en tonnes équivalent CO_2



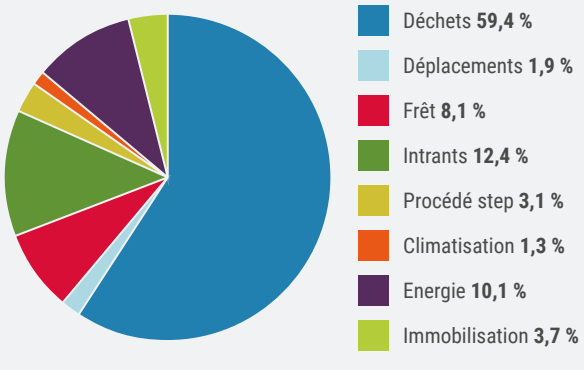
Bilan des émissions de gaz à effet de serre de Clermont-Communauté

Les émissions de gaz à effet de serre pour toutes les activités de Clermont-Communauté se sont élevées pour l'année 2015 à **55 454 tonnes équivalent CO_2**.
Ce bilan a mis en évidence que 3 postes concentrent 82 % des émissions :

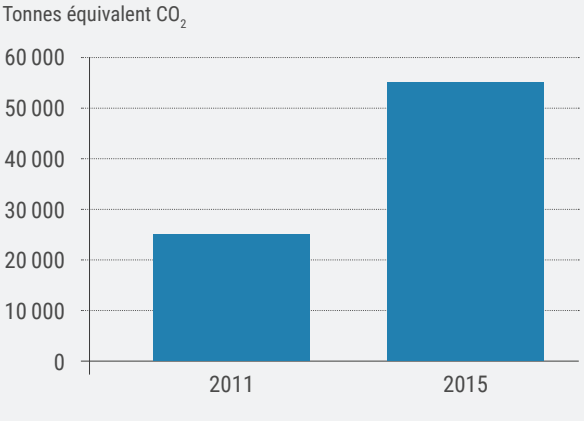
- le traitement des déchets représentait plus de la moitié des émissions des GES de la collectivité (59,4%).
- Le 2ème poste, avec 12,4 %, est constitué des intrants (matériaux pour l'entretien des réseaux d'assainissement, chaux pour la station d'épuration (STEP), achat divers de fournitures et services (12,4%)).
- Les consommations énergétiques de l'ensemble des structures de la collectivité représentent le 3ème poste avec 10,1%.

Comme pour la Ville de Clermont-Ferrand, une lecture par compétence a été demandée. Celle-ci montre que les compétences les plus émettrices de gaz à effet de serre sont la Gestion des déchets (traitement et collecte) à 68,5 %, l'Eau et l'assainissement à 17,4 %, et les Sports avec la consommation d'énergie des infrastructures notamment des piscines.

Répartition par poste des émissions de gaz à effet de serre En tonnes équivalent CO_2 en 2015
Clermont-Communauté



Bilan des gaz à effet de serre Clermont-Communauté



On note une forte augmentation des émissions de gaz à effet de serre entre le précédent BEGES, établi sur la base des données de 2011, et celui établi à partir des données de 2015. En effet, dans le bilan 2015 les données d'entrées ont été plus exhaustives avec la prise en compte de données non intégrées dans le bilan 2011 et notamment : la collecte et le recyclage des déchets et le fret.

Quelques éléments de comparaison permettent de montrer les gains obtenus grâce à des actions mise en place dans cette période :

- En 2011, la STEP a nécessité 2 509 tonnes de chaux, contre 2 088 tonnes en 2015. Cette économie a représenté un gain de 868 tCO_2eq
- En 2011, la patinoire a généré 333 kg de fuite de gaz R22 (gaz frigorigène ayant un fort impact sur le réchauffement climatique), contre 51 kg de R717 (ammoniac) et 131 kg d'éthylène glycol en 2015, gaz qui ne contribuent pas à l'effet de serre, soit un gain de 602 tCO_2eq.

La forte augmentation des émissions de gaz à effet de serre est principalement liée à l'activité de l'incinérateur qui génère 29 320 tCO_2eq (à noter que seuls les déchets collectés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole sont comptabilisés dans ce bilan). Cependant, la méthodologie officielle du bilan carbone® ne permet pas de déduire les émissions de gaz à effet de serre évitées par les différentes valorisations des déchets. A titre indicatif, les émissions évitées grâce aux différentes valorisations de ces déchets sont les suivantes :

- la valorisation sous forme d'électricité des déchets incinérés a permis d'éviter 2 452 tCO_2eq. Une valorisation sous forme de chaleur pourrait être jusqu'à 10 fois plus efficace en termes de gaz à effet de serre évités,
- la valorisation par recyclage, évitant des émissions de gaz à effet de serre qui auraient été nécessaires pour produire la même quantité de matériaux, est estimée à 4 876 tCO_2eq,
- Enfin, la valorisation biologique des déchets fermentescibles est estimée à 1 037 tCO_2eq.

SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand ont initié en 2017 la réalisation de leur Schéma de transition énergétique et écologique qui va se traduire par un plan d'actions visant à lutter contre le changement climatique et à préserver les ressources naturelles sur le territoire métropolitain. Dans ce document est intégré le Plan Climat Air Energie Territorial, une obligation réglementaire pour tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Le diagnostic climatique et énergétique fait état de 1 450 000 tonnes équivalent CO_2, émissions provenant en grande partie du secteur des transports (34%), du secteur résidentiel, c'est-à-dire les logements (25%), et de la gestion des déchets (19%). La majorité de ces émissions est due aux produits pétroliers (41%) et au gaz naturel (24%).

Les consommations énergétiques en 2015 s'élèvent à 6 985 GWh et sont dues pour 54% aux secteurs du résidentiel et du tertiaire (l'ensemble des bâtiments), et pour 29% au secteur du transport.

Le territoire subit une forte dépendance aux énergies fossiles (produits pétroliers et gaz) qui représentent 68% des consommations d'énergie. Les énergies renouvelables couvrent actuellement seulement 8% de la consommation totale en énergie du territoire.

Clermont Auvergne Métropole s'est engagée a devenir un Territoire à Energie Positive (TEPos) dont l'objectif est de diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles et de couvrir les besoins résiduels par des énergies renouvelables. L'enjeu est donc de produire 5 fois plus d'énergie renouvelable qu'à l'heure actuelle.

Cette production énergétique s'élève en effet à 619 GWh/an et est réalisée en majorité par le bois énergie, avec notamment deux réseaux de chaleur au bois sur Clermont-Ferrand. Il est à noter aussi la part importante (19%) de production liée à l'unité de valorisation Vernéa, qui produit chaque année 110 GWh électrique.

transition énergétique et écologique +



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments communaux représentent un poste important de la consommation énergétique pour la collectivité. L'enjeu de maîtriser cette consommation est un enjeu financier mais aussi un enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de la démarche qualité de la Direction du patrimoine bâti (DPB), une action porte sur la gestion patrimoniale et énergétique des bâtiments, ceci afin d'améliorer la connaissance de leurs consommations puis de hiérarchiser les interventions après analyse des données.

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES CONSOMMATIONS

La DPB a constitué depuis trois ans, une base de données des consommations. Après traitement, un outil d'analyse de l'Aduhme (Agence Locale des énergies et du climat) permet de visualiser les consommations énergétiques des bâtiments et de visualiser les consommations au mètre carré. Ainsi, de façon simple et visuelle, on peut identifier les bâtiments plus gros consommateurs au mètre carré. Une première approche a permis d'identifier une vingtaine de bâtiments forts consommateurs d'énergie. Une deuxième approche a permis d'évaluer de façon relativement précise la consommation au mètre carré.

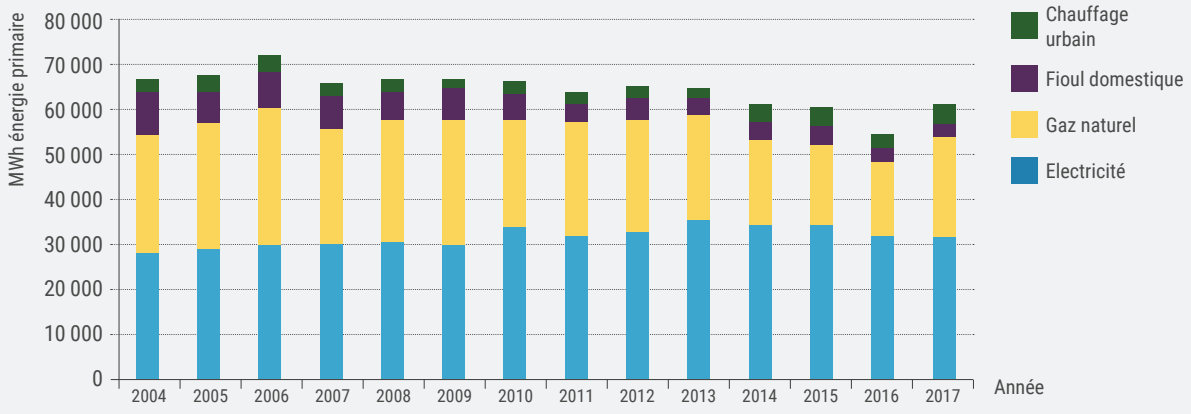
ANALYSE DES RÉSULTATS ET HIÉRARCHISATION DES INTERVENTIONS

Cette analyse de consommations doit être confrontée à la nature du bâtiment, sa destination et son fonctionnement. Par exemple, une unité de production centralisée (UPC), cuisine centrale de restauration scolaire, consommera davantage au mètre carré qu'une école, du fait du fonctionnement des fours, hottes, lave-vaisselle… De même, en fonction des usages (durée d'ouverture au public, présence d'équipements techniques….), la consommation peut être plus ou moins élevée.

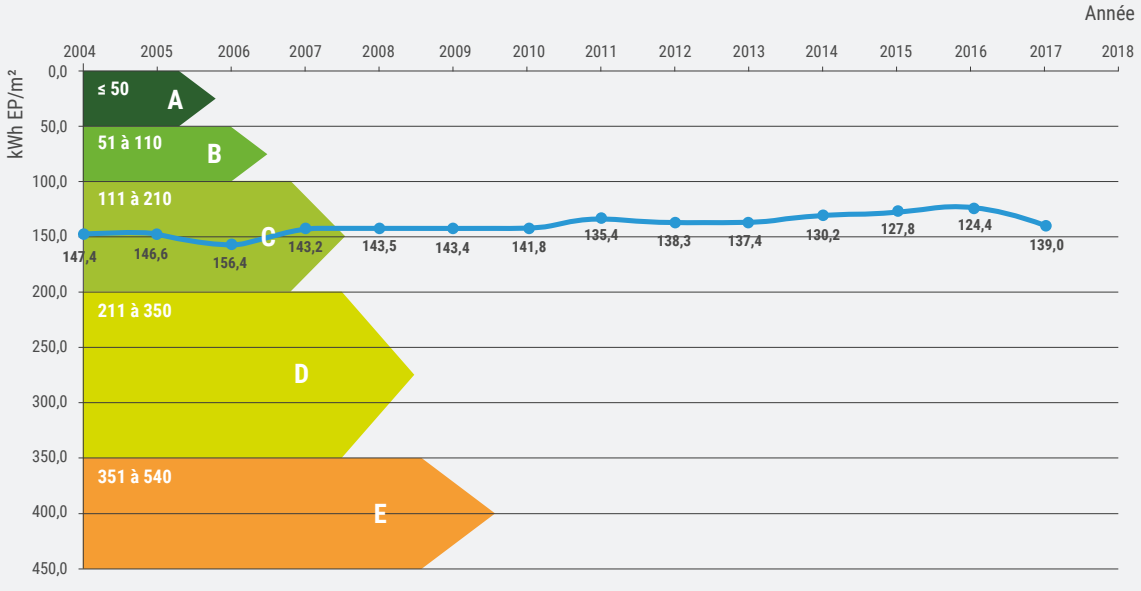
Aujourd'hui la priorité est donnée aux équipements scolaires, de la petite enfance et aux équipements sportifs. Cette analyse permettra ultérieurement de mener des actions pour la réduction de la consommation. Ces actions peuvent être de plusieurs natures. Elles porteront sur la réalisation de travaux mais également sur des actions sur les usages.

La vision globale sur les consommations énergétiques de la collectivité et la performance de notre patrimoine bâti est complémentaire à ces analyses qui permettront de faire des propositions hiérarchisées par bâtiment. En effet, il reste nécessaire d'avoir une vision globale des évolutions des consommations d'énergie par type d'énergie. Cependant les transferts de patrimoine intervenus en 2017 rendent les comparaisons plus hasardeuses. Ces données continueront d'être consolidées en 2018 sur le nouveau périmètre du parc bâti de la ville. A noter que le transfert de bâtiments fortement consommateurs d'électricité (Usine de traitement d'eau potable, Musée d'Art Roger-Quilliot, site du Limousin) a dégradé l'étiquette CO_2 du patrimoine Ville, le contenu carbone de l'électricité étant nettement inférieur à celui du gaz.

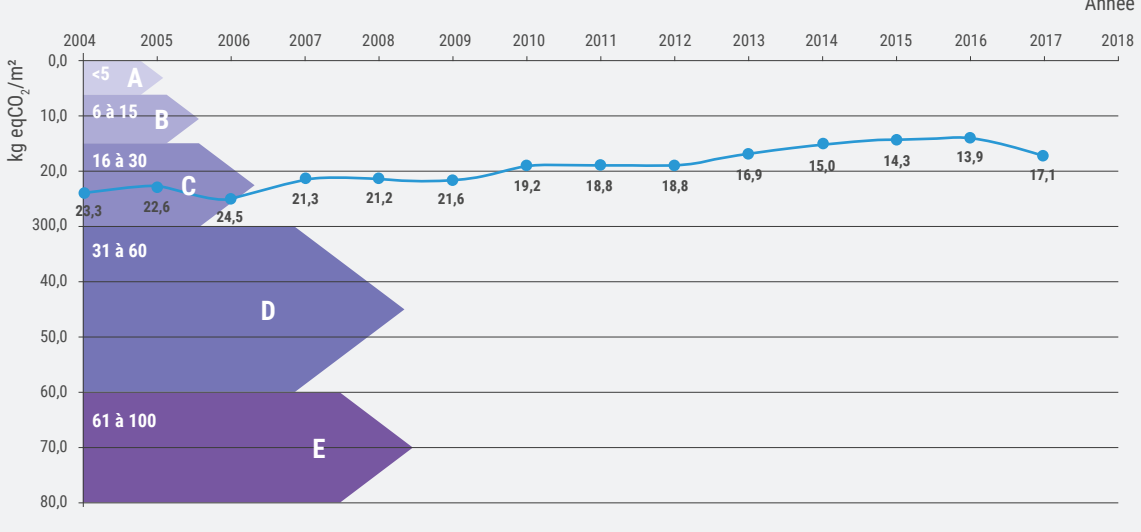
Mix énergie primaire Patrimoine Bâti
données corrigées des variations saisonnières



Etiquette énergie patrimoine ville



Etiquette CO_2 patrimoine bâti



MOBILITÉS DURABLES ET INNOVANTES

Suite aux Rencontres citoyennes de la mobilité, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont défini les grandes orientations de mobilité à court, moyen et long terme sur le territoire de la métropole. Améliorer la qualité du service public rendu, tel est l'engagement de Clermont Auvergne Métropole aux côtés du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) et de l'ensemble des partenaires pour un réseau de transports efficace, solidaire et fluide. Le transport multimodal est encouragé. Le vélo devient une priorité pour que sa pratique soit facilitée dans une infrastructure sécurisante. Sans oublier l'autopartage et le covoiturage, Clermont Auvergne Métropole dynamise entièrement sa vision des mobilités pour demain.



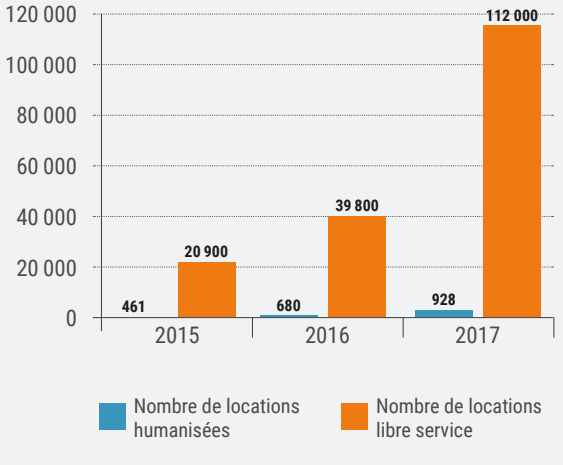
LES NOUVEAUX C VÉLO ÉLECTRIQUES

80 exemplaires d'une nouvelle génération de C.Vélo sont proposés à la location depuis fin 2017 à l'agence de la gare. Commandés par le Syndicat Mixte des Transports en Commun, ces vélos à assistance électrique (VAE) sont plus légers, plus maniables, dotés de suspensions à l'avant et plus autonomes avec une batterie sur le porte-bagage arrière. À terme, le parc C.Vélo comptera 170 VAE qui pourront être loués une journée, un week-end, une semaine ou un mois (avec renouvellement possible). Le tarif varie suivant la durée de location, l'âge, la situation des personnes. En 2018, de nouveaux services viendront encore compléter l'offre C.Vélo avec de nouvelles stations de vélos en libre-service, la mise en place d'une consigne sécurisée et l'augmentation du parc de vélos à assistance électrique.

CIRCULATION FACILITÉE POUR LES VÉLOS

De nouveaux panneaux de signalisation ont été mis en place pour faciliter la circulation des cyclistes. En effet, depuis 2012, la réglementation de la signalisation routière permet aux collectivités locales d'autoriser les cyclistes qui veulent tourner à droite ou aller tout droit, dans certains carrefours à feux adaptés, à céder le passage au lieu de s'arrêter au feu rouge. Ces panneaux leur permettent de franchir un feu rouge en cédant le passage aux piétons et aux véhicules bénéficiant d'un feu vert. En l'absence de panneau, le cycliste doit s'arrêter au feu rouge.

NOMBRE DE LOCATION DE VÉLOS



BEN, LE BUS DE NUIT 100% GRATUIT

Le SMTC a lancé fin septembre un bus de nuit 100 % gratuit. C'est l'un des 22 engagements des Rencontres Citoyennes de la Mobilité qui se concrétisent, moins d'un an après leur présentation aux habitants de l'agglomération. La ligne de nuit relie le centre-ville au Campus des Cézeaux, permettant notamment aux étudiants de regagner leur domicile la nuit.

Les départs du bus de nuit se font toutes les heures de 1h00 à 4h00 depuis le centre-ville, les jeudis, vendredis et samedis pendant les périodes scolaires. Le temps de parcours est estimé à 20 minutes. Un service de médiation est présent à bord.

La ligne dessert les principaux lieux de résidence des étudiants comme le Campus des Cézeaux, Saint Jacques ou le CHU Gabriel Montpied, mais également les principaux lieux festifs de Clermont-Ferrand comme Balainvilliers et la place Gaillard.



THÈME

2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE : MESURES DES PARTICULES LORS DE PICS DE POLLUTION

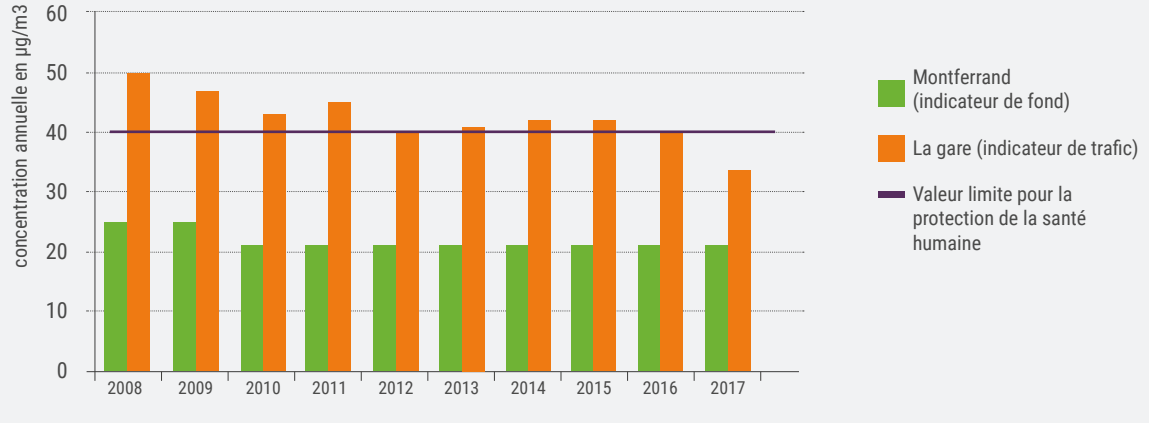
Les mois de décembre 2016 et janvier 2017 ont été marqués par plusieurs épisodes de pollution au particules fines en région Auvergne-Rhône-Alpes. L'agglomération clermontoise a été touchée par ces épisodes.
En collaboration avec le LaMP/OPGC (laboratoire de météorologie physique/ Observatoire de physique du globe) et grâce à des financements de Clermont Auvergne Métropole, Atmo Auvergne Rhône Alpes a pu installer dans la station de mesure de Montferrand, de nouveaux analyseurs pour le suivi en continu d'indicateurs permettant d'appréhender l'origine des particules.
Ces nouvelles mesures ont ainsi permis de montrer que les phénomènes de pollution observés sur l'ensemble de la région au cours du mois de décembre 2017 avaient un caractère local et que l'influence des zones voisines était limitée. Les processus de combustion sont les sources d'émission locales majoritaires avec, pour le site de Montferrand, une contribution de l'ordre d'un tiers imputable au chauffage au bois et d'un quart lié au trafic routier et au secteur industriel. L'approche comparée entre les différentes agglomérations de la région (Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand) montre que :

› la contribution relative du chauffage au bois est du même ordre de grandeur à Clermont-Ferrand qu'à Lyon et que cette dernière est plus faible qu'à Grenoble,

› la contribution des secteurs trafic/industrie apparaît en revanche plus importante à Clermont-Ferrand que sur les 2 autres agglomérations.

Ainsi, la mise en œuvre de ces analyseurs nous permet d'accéder à de nouvelles informations sur l'origine des émissions responsables des « pics » de pollution particulaires et donc de pouvoir fournir aux différents acteurs des outils d'aide à la décision dans le choix des mesures à adopter pour limiter ces phénomènes. Il faut cependant garder en tête que les mécanismes de pollution sont complexes et variés. Ainsi les travaux de synthèse des données réalisés par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) nous apprennent que les phénomènes observés en décembre 2016 ne sont pas les mêmes que ceux de janvier 2017 ou de mars 2015. Il conviendrait donc de poursuivre les études sur Clermont-Ferrand afin de disposer d'informations plus représentatives dans le temps et dans l'espace.
Les mesures concernant le dioxyde d'azote montrent une diminution régulière, témoignant des effets bénéfiques des actions entreprisent en particulier sur la mobilité.

CONCENTRATION DE DIOXYDE D'AZOTE



SIGNATURE DE LA CHARTE IWA DES « VILLES ÉCORESPONSABLES » PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Clermont Auvergne Métropole a signé en 2017 la charte IWA (International Water Association) pour les Villes « Eau-Responsables » et en a adopté les principes, qui guident les décideurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique durable et responsable de gestion de l'eau urbaine, au-delà du service universel et équitable d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ces principes portent également sur la planification et la conception de villes résilientes.

- L'objectif de cette charte est d'encourager des actions collaboratives, soutenues par une vision commune, de sorte que les acteurs publics locaux, les professionnels et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville, en considérant que :
- Les ressources naturelles sont limitées : nous devons faire plus avec moins,
- La croissance urbaine est à la fois une opportunité pour le développement économique et une menace pour la qualité de vie,
- Les stratégies de développement urbain doivent tenir compte des facteurs d'incertitude sur l'avenir (démographie, changement climatique...) pour créer des modèles adaptables.





POURSUITE DE LA RESTAURATION DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE « LES VAUGONDIÈRES-PUY LONG-GANDAILLAT-CROUËL » DANS LE CADRE DU PROGRAMME ECOCITÉ

Le corridor écologique entre le Val d'Allier et les secteurs urbanisés de Clermont-Ferrand constitue l'un des corridors les plus importants du territoire permettant une liaison venant de l'est (bordure ouest du Parc naturel régional Livradois-Forez et Val d'Allier) allant vers le centre urbain de la métropole. Ce corridor accueille entre autre de nombreuses espèces liées aux coteaux chauds et calcaires.

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE SONT DE :

- confirmer l'identification des cœurs de nature, des zones relais et coupures en intégrant les relevés faits dans divers cadres,
- analyser la situation foncière et au regard des documents d'urbanisme,
- développer des connaissances naturalistes sur les sites identifiés à enjeux (inventaire et cartographie flore et habitats),
- définir et hiérarchiser des actions à mettre en place pour restaurer et conforter ce corridor.

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE :

Le travail porte sur une analyse bibliographique des données, notamment via une compilation des bases et études naturalistes existantes, une analyse cartographique de l'évolution des milieux et de l'utilisation actuelle des sols et une analyse foncière des principaux types de propriétaires.
Des cartes de synthèse thématiques seront élaborées et permettront d'établir des propositions d'actions: approche foncière (maîtrise foncière et maîtrise d'usage), actions de restauration, évolution des pratiques de gestion, mise en place de suivi... Ces fiches actions serviront de base pour engager une phase de propositions aux principaux acteurs fonciers.

TRAVAUX :

En parallèle, des fonds Eco-cité ont été mobilisés pour effectuer des travaux prioritaires sur Gandaillat en 2017-2018 :

- rafraîchissement des fronts de taille et finalisation des cheminements,
- suivi de la fréquentation du site par une enquête qualitative auprès des professeurs et professionnels visitant le site et une enquête quantitative par la pose d'un éco-compteur,
- conception et pose d'un panneau d'accueil à l'entrée du site.



SCIENCES PARTICIPATIVES : « COMPTONS NOS HIRONDELLES ! »



Afin de connaître l'évolution des populations d'Hirondelles de fenêtre, La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne s'est associée à la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole et le Museum Henri-Lecoq dans un projet de comptage des hirondelles de fenêtre à Clermont-Ferrand, basé sur les méthodes des sciences participatives.
Cette démarche proposait à tous les habitants de compter les hirondelles et les nids qu'ils apercevaient. Afin de prospecter une ville grande comme Clermont, la participation des habitants permet de récolter une base de données que les chercheurs ne pourraient pas obtenir seuls. Au moment où les scientifiques estiment que plus de 420 millions d'oiseaux ont disparu d'Europe en à peine 30 ans, le besoin de mieux caractériser ces évolutions devient encore plus urgent.
L'hirondelle qui intéresse cette enquête est l'hirondelle de fenêtre, la plus présente en milieu urbain parce qu'elle niche sous les avant-toits, les gouttières, les balcons...C'est une espèce migratrice qui va hiverner en Afrique et revient nicher dans nos régions de fin mars à septembre. Cette hirondelle vit généralement en colonie au cœur des villes, et reste fidèle au même lieu de nidification. La réalisation de comptages d'espèces permettra, à long terme, de connaître les tendances de présence et de répartition. Cela permet de déterminer si l'espèce est en danger, s'il faut mettre en place des mesures pour la protéger...
Pour participer, il suffisait d'observer la présence d'hirondelles sur le territoire de la Ville d'avril à septembre et de noter les résultats de l'observation sur un questionnaire.
Cette démarche a permis, pour l'année 2017, de dénombrer 55 nids occupés sur la commune, localisés principalement dans 3 quartiers :

- Montferrand (27 nids occupés et 18 endommagés ou détruits),
- La Pradelle (15 nids),
- La gare/1er Mai (7 nids).

Certains secteurs comme le centre-ville, Champratel, les Vergnes, les Gravanches ou Brézet sont plutôt délaissés par les hirondelles, conséquence d'un bâti peu ou pas adapté à l'installation de nids.
A travers cette enquête participative, il s'agit également de sensibiliser la population clermontoise à la nature en ville à travers une espèce emblématique. Ces données vont permettre, dans certains quartiers de la Ville, la mise en œuvre d'actions de protection de cette espèce menacée (nids artificiels, hôtel à hirondelles, bac à boue...) et de concilier la nature avec les futurs projets d'urbanisme.

En 2018, cette démarche est élargie au territoire de Clermont Auvergne Métropole.

LE RÉSEAU DES ESPACES PARTAGÉS

A la demande des Clermontois, la Ville a mis en place dès 1982 des jardins familiaux dans des quartiers prioritaires de la ville. En 2010, un nouveau mode de culture apparaît avec une nouvelle demande de nature en ville et c'est l'émergence des jardins dit « partagés ». La ville de Clermont-Ferrand s'inscrit dans cette démarche par un accompagnement de leur mise en place. Cette démarche a ensuite évolué avec le temps, au-delà et autour du jardin, pour que voient le jour de nombreux projets d'espaces partagés. Dès lors, un certain nombre d'associations ont été mises en réseau et ont été soutenues par la ville sur leurs projets comme la Fédération de la région Auvergne pour la nature et l'environnement (FRANE), le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), l'association des naturalistes d'Auvergne (ADNA), JeRecycle Parc, le Projet autogéré de réalisation collective à Clermont-Ferrand OASIS (PARCC OASIS), le café des Augustes, etc...



C'est en 2015 que naît l'idée du Réseau des Espaces Partagés (REP) en collaboration avec ces acteurs associatifs et la Ville de Clermont-Ferrand. Son objectif principal est d'établir un dialogue entre les associations et la collectivité pour co-construire, des projets intégrés, adaptés et innovants dans une démarche et avec un esprit de communauté partagée. Ce Réseau, maturé depuis deux ans, est constitué d'associations qui possèdent des savoir-faire et le sens de l'innovation. Il se donne pour mission de préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, et de développer l'agriculture urbaine, la gestion des déchets, l'alimentation en circuit court, ingénierie durable, etc. Plus concrètement, l'idée de ce réseau est de créer une société solidaire fondée sur des valeurs de partage, d'ouverture, de convivialité et d'entraide : la mise en œuvre d'un dialogue collectif permettant de construire avec la collectivité des projets innovants, naît de la volonté de créer les conditions d'une action engagée et engageante.

Ces associations sont un réel outil de cohésion sociale, qui participe à la vie structurelle et culturelle de la Ville de Clermont. Dans leurs évolutions temporelle et spatiale, l'implication des associations est la clef de voûte du développement de la vie locale.

Ce réseau est animé par le service Vie Associative de la Ville. L'accompagnement de la collectivité se concrétise par la mise en place de conseils, la mise à disposition de terrain, le soutien financier, la co-construction de projets, l'organisation de journées thématiques, le lien avec les différents services de la Ville, la mise en relation avec les structures qui peuvent les accompagner dans leurs projets... Une volonté de partage dans une démarche de participation et d'implication de tous.

VALORISATION DE LA TIRETAINE

Clermont Auvergne Métropole a souhaité réaliser une étude innovante de valorisation globale de la Tiretaine. Sélectionnée par le Ministère de l'Ecologie en 2015 lors de l'appel à projet « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV) », cette étude bénéficie d'un financement de l'État à hauteur de 80% et s'articule autour de trois problématiques :

- la protection des populations contre les inondations (crues torrentielles),
- la lutte contre l'érosion de la biodiversité avec la restauration de trames vertes et bleues,
- le rafraîchissement du cœur urbain, très minéral, sujet aux effets d'îlots de chaleur urbain.

En 2016, un comité de pilotage a été mis en place dans l'objectif de définir et partager le cahier des charges de l'étude. L'Agence d'Urbanisme et de Développement a joué le rôle de support technique pour à la fois circonscrire le périmètre d'étude, déterminer le foncier public disponible et écrire la trame du cahier des charges. Le cahier des charges final intègre 3 échelles d'interventions :

- une mise en récit de la Tiretaine, autrement dit, une réhabilitation dans la mémoire collective,
- la réalisation d'un plan guide d'aménagement assorti d'un programme d'actions opérationnelles,
- un focus urbain sur le secteur Galaxie / Fontgiève, présentant des opportunités fortes notamment grâce à un projet déjà prévu de création d'un ouvrage de gestion du risque inondation.



THÈMES

3 & 4

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS ET L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



DÉMOCRATIE CONTRIBUTIVE, CITOYENNE ET INNOVANTE

Afin de renforcer son dispositif de concertation citoyenne, la municipalité a décidé de mettre en place une nouvelle politique de démocratie participative. Ce renouveau dispositif porte sur cinq engagements forts :

- Concerter davantage pour enrichir les décisions publiques,



- Favoriser l'émergence des initiatives citoyennes,
- Faire le pari de l'innovation pour s'adresser à un plus grand nombre de Clermontois,
- Miser positivement sur les jeunes qui sont une source d'inspiration pour le développement du territoire clermontois,
- Partager des règles du jeu simples et claires : informer largement, définir ce qui est ouvert à la discussion, restituer et évaluer les échanges.

Pour ce faire, la Municipalité va prévu de nouvelles mesures, comme par exemple la création d'un budget participatif en 2018, ou bien encore des rencontres régulières avec les lycéens, collégiens, apprentis ou étudiants du territoire. À moyen terme, et pour déployer cette démocratie contributive à l'ensemble de la ville, la municipalité va organiser des forums de territoire qui réuniront une à deux fois par an tous les habitants et les acteurs pour faire le point sur les actions en cours et à venir, et découvrir les nouvelles initiatives.

CULTURE

EFFERVESCENCES, EMBARQUEMENT POUR LA CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

Créé en 1985, le programme « Capitale européenne de la culture » est né dans le but de valoriser la richesse et la diversité des cultures du continent. Pour les deux villes choisies chaque année, il constitue un véritable levier en matière de développement économique, culturel et touristique, grâce à son rayonnement au niveau national et international. Réservé initialement aux capitales, il s'est peu à peu ouvert aux autres villes, ce qui offre toutes ses chances à la candidature de Clermont-Ferrand pour 2028.
La Ville de Clermont-Ferrand et la Métropole se lancent dans l'aventure qu'est la Capitale européenne de la Culture. Effervescences se prolongera pendant quatre ans, jusqu'au dépôt du dossier de candidature de Clermont-Ferrand prévu en 2021-2022. L'art et la culture investiront l'espace public et viendront chambouler le quotidien. Expositions, performances, installations, déambulations... Le programme sera riche et varié pour permettre à tous de profiter de ce grand voyage dont l'objectif est de fédérer tout un territoire derrière cette candidature inédite pour la Ville.
En octobre 2017, des artistes locaux et internationaux ont proposé des performances étonnantes aux quatre coins de la ville et en dehors, pour que chacun puisse faire partie de ce voyage renversant. Toutes les forces vives du territoire se sont mobilisées pour concocter un embarquement inoubliable :

- L'embrasement du parc Montjuzet après une marche orchestrée par des artistes au départ de la place de Jaude,
- Les rendez-vous secrets : un dispositif surprenant pour parcourir les coins et recoins du plateau central, à travers des rencontres insolites,
- La transformation de l'Hôtel Dieu en lieu artistique éphémère le temps d'un week-end,
- Des promenades inhabituelles à voir et à sentir le territoire autrement.

Ces trois jours de fête ont réuni plus de 50 000 personnes, succès prometteur pour la suite de l'aventure.



Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS)

Grâce à DÉMOS, une centaine d'enfants de sept quartiers clermontois participe à une aventure unique : apprendre à jouer d'un instrument et faire partie d'un orchestre.
Les 105 petits Clermontois participant à DÉMOS n'ont aucune formation musicale, pourtant, ils se produiront sur la scène du Conservatoire Emmanuel Chabrier.
Imaginé par la prestigieuse Philharmonie de Paris, DÉMOS se déploie en France depuis deux ans. Près de trente orchestres offrent aujourd'hui une éducation musicale à des milliers d'enfants qui en étaient jusque là éloignés. Fin septembre, Clermont-Ferrand a lancé le premier de la région Auvergne-Rhône-Alpes, fruit d'un partenariat entre la Philharmonie, l'Orchestre d'Auvergne, la Ville, son Conservatoire et des associations locales. Ce projet sur trois ans permettra aux enfants de bénéficier chaque semaine de 4 heures de cours par groupe de 15, auxquelles s'ajouteront 2 heures mensuelles en orchestre. L'enseignement dispensé par des musiciens de l'Orchestre d'Auvergne et du Conservatoire, des danseurs et des chefs de chœur, se fera dans un premier temps sans instrument. « Le but est d'initier les enfants à la danse et au chant, afin de favoriser une approche corporelle de la musique et de l'instrument », précise la Philharmonie de Paris.
Les enfants ont leur instrument à l'Opéra-Théâtre et le conserveront chez eux, permettant ainsi à la musique d'entrer au cœur des familles. Les musiciens en herbe et leurs familles sont ainsi accompagnés tout au long du projet par des agents de développement social. Tremplin vers l'éveil de la sensibilité artistique et la création de passions, voire de vocations, DÉMOS a démontré qu'il favorisait la concentration, le goût d'apprendre, l'ouverture aux autres et la confiance en soi des enfants. Ces multiples vertus ont permis à l'initiative de fédérer de nombreux acteurs culturels, éducatifs et sociaux sur l'ensemble du territoire.

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Un nouveau relais parents/assistants maternels

Le nouveau Relais parents/assistants maternels (RPAM) Lafayette a été inauguré en mai 2017. Cette nouvelle structure de la petite enfance poursuit un double objectif : conseiller et orienter les parents clermontois sur la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins et soutenir les assistants maternels dans leurs démarches professionnelles quotidiennes.
Ce service municipal entièrement gratuit est le fruit d'un partenariat étroit entre la Ville de Clermont-Ferrand, la Caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme et la Protection maternelle et infantile.
Espace de rencontres facilitant les démarches administratives autour de l'embauche d'un assistant maternel indépendant, le relais est un lieu d'information, d'échanges et de partage des expériences autour de la petite enfance.
La Ville a pour projet d'ouvrir un troisième relais d'ici 2020 afin d'offrir un service public de proximité couvrant l'ensemble du territoire clermontois.
Les professionnels conseillent et orientent les futurs parents sur tous les modes de garde existants à l'échelle du territoire clermontois. Ils accompagnent notamment les familles qui n'ont pas obtenu de modes de garde dans une structure d'accueil collectif municipal. L'enjeu est de permettre à tous de trouver une solution adaptée à leurs besoins.
Les agents peuvent également apporter un soutien en matière de droit du travail aussi bien pour les assistants



maternels salariés que pour les parents employeurs.
Ils contribuent à la professionnalisation des assistants maternels sur des temps individuels et collectifs, ils communiquent sur les conditions d'exercice et coordonnent des actions de formation, ils proposent des réunions d'information thématiques en soirée, ouvertes aux professionnels de la petite enfance et aux parents.

Un nouveau restaurant scolaire à Pierre-Mendès-France

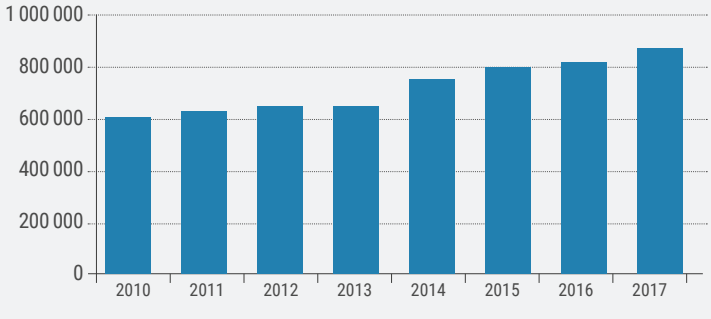
Depuis la rentrée 2017, les élèves du groupe scolaire Pierre-Mendès-France bénéficient d'un restaurant scolaire flambant neuf. Afin d'améliorer la qualité du service municipal de restauration scolaire, la Ville mène depuis 2004 un vaste programme de reconstruction des restaurants scolaires et de construction d'unités de préparation culinaires. Dernière réalisation en date, la rénovation complète du restaurant du groupe scolaire Pierre-Mendès-France a été achevée en septembre 2017. D'un montant total de 692 000 €, les travaux ont permis de faire passer la surface dédiée à la restauration scolaire de 180 à 330 m². Plus vaste, plus lumineuse, plus fonctionnelle, cette nouvelle structure a été pensée pour répondre aux besoins et aux attentes des enfants qui l'utilisent autant que des personnels qui y travaillent. Elle comprend notamment un self pour les élèves des classes élémentaires, un mobilier entièrement renouvelé, plusieurs points d'eau, un nouveau local pour les agents de restauration, etc.

Populaire auprès des familles (plus de 5 600 repas sont servis chaque jour), le service municipal de restauration scolaire s'appuie sur deux piliers : la qualité et l'accessibilité.
Qualité des structures, avec 22 millions d'euros investis



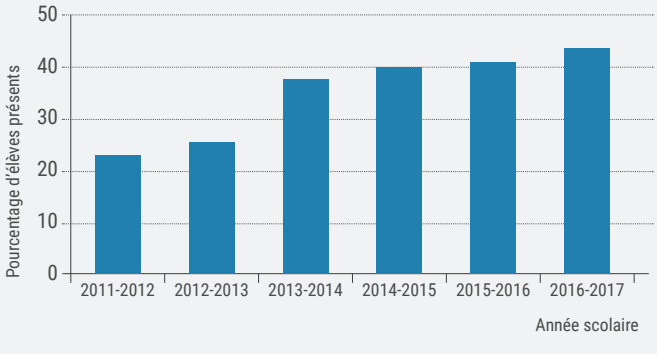
sur 18 ans pour rénover les restaurants scolaires, mais surtout qualité des repas. Ceux-ci sont en effet préparés au sein des unités de préparation culinaires municipales par des cuisiniers professionnels, à partir de viandes essentiellement françaises, de fruits et légumes issus des circuits courts, de fromages AOP, etc. Un aliment bio est servi chaque jour, et les entremets et pâtisseries sont entièrement faits maison. Et grâce à des tarifs échelonnés en fonction des revenus, ce service est accessible à toutes les familles clermontoises !

Nombre de repas servis par les restaurants



A noter :
15 jours de grève en 2013
19 jours de grève en 2016
10 jours de grève en 2017

Service municipal d'accueil post scolaire



FAVORISER LA VIE SOCIALE DES SENIORS

SIGNATURE D'UNE CONVENTION VILLE/CCAS

Cette convention formalise le développement d'un programme de médiation culturelle en direction des seniors : visites guidées des musées et du patrimoine, spectacles, concerts...

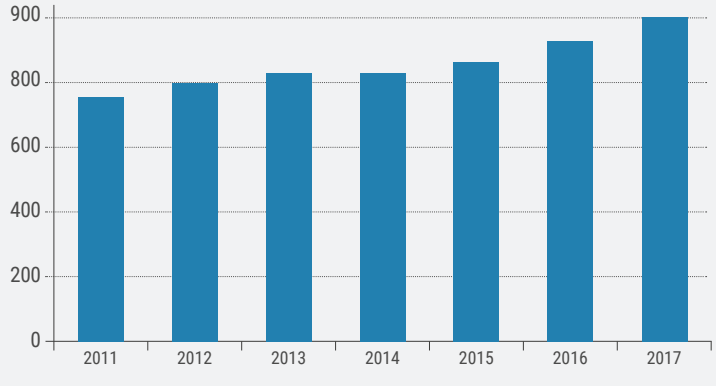
DE NOUVELLES ACTIVITÉS POUR LES SENIORS PROPOSÉES PAR LE CCAS

À domicile et en établissement
Rendez-vous de consommateurs, ateliers cuisine, ateliers numériques, sophrologie, podo'marche, sorties bowling, cafés mémoires, échecs, tennis de table.

Participation à divers événements locaux et nationaux
Les olympiades, semaine de la poésie, quinzaine du chant et de la musique, semaine bleue, spectacles et gala de fin d'année à la Maison de la Culture.



NOMBRE D'ADHÉRENTS À L'ASSOCIATION RETRAITE LOISIRS ET SOLIDARITÉ



OUVERTURE DE LITS HALTE SOINS SANTÉ

Le 1er avril 2017 le CCAS a ouvert 6 lits « Halte Soins santé ». Cette structure permet d'accueillir des personnes sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charges par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue. L'organisation est la suivante : 6 places dont 4 chambres individuelles et 1 chambre double, accessibles aux personnes à mobilité réduite avec sanitaires indépendants. L'admission se fait sur avis médical au vu d'une demande présentant les éléments médicaux et sociaux et elle est validée par le directeur. La durée de séjour est de 2 mois renouvelable tant que la situation sanitaire du résident le justifie.

Plusieurs conventions ont été passées :

- Avec le CHU et Sainte Marie pour assurer une prise en charge dans les meilleurs conditions possibles,
- Avec un cabinet infirmier pour assurer les interventions en l'absence de l'infirmière en poste,
- Avec le laboratoire d'analyses médicales GEN BIO pour la prise en charge des analyses médicales.

LA QUESTION DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Engagée depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des agents en situation de handicap, la Ville vient de renouveler son partenariat avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). La Ville mène une politique volontariste sur la question du handicap et du maintien dans l'emploi. Preuve de cet engagement, la Ville conventionne avec le FIPHFP depuis 2009 et vient de signer une 3ème convention portant sur la période 2017-2020. La Ville s'engage à mener différentes actions (recrutements directs d'agents en situation de handicap, sensibilisation des encadrants et des équipes à l'accueil des agents en situation de handicap...) et, en contrepartie, elle bénéficie d'une aide financière accordée par le FIPHFP. Pour la période 2017-2020, cette aide s'élève à plus de 550 000 €.
Exemples d'actions qui peuvent être prises en charge totalement ou partiellement : mise à disposition d'un interprète en langue des signes, étude d'aménagement de poste, fauteuil ergonomique, prothèses auditives...

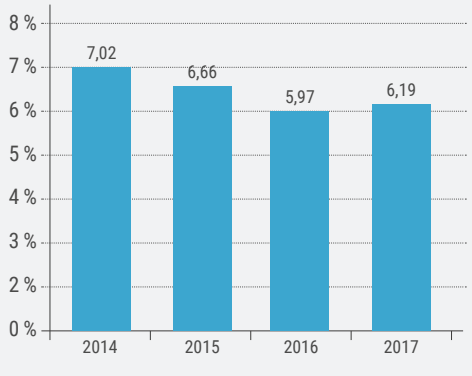
La Ville ouvre l'ensemble de ses offres d'emploi aux personnes en situation de handicap, avec l'appui de partenaires comme Cap Emploi ou Handi Sup. Le travail avec le Centre de formation d'apprentis spécialisés Auvergne a déjà permis de recruter un apprenti en situation de handicap. La Ville a revu sa procédure de recrutement et de maintien dans l'emploi afin de favoriser l'insertion et l'intégration de personnes en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉ :

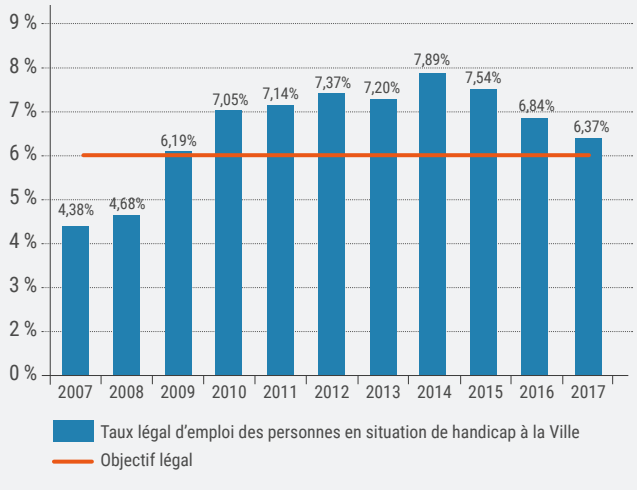
› **112** agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier 2017,

› **166** actions réalisées depuis la première convention en 2009.

TAUX DIRECT DE BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DANS LES EFFECTIFS DE LA VILLE



TAUX LÉGAL D'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À LA VILLE



LA VILLLE ET LE CCAS ONT SIGNÉ DES CONVENTIONS POUR LE LAVAGE ET LA LIVRAISON DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Dans ce cadre, l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) du CCAS procède au lavage des tenues haute visibilité des équipes chargées de l'entretien de l'espace public et des tenues des agents travaillant dans les Établissements d'Accueil du jeune Enfant (EAJE). L'ESAT dispose des moyens techniques et humains pour assurer la prestation tout en respectant la traçabilité requise réglementairement sur le nombre de lavage de chaque vêtement.

THÈME

5

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



PARTICIPATION AU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU GRAND CLERMONT ET DU PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ (PAT)

Le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNR) figurent parmi les 47 lauréats nationaux 2017 de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA) lancé par le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF) et l'ADEME. Le dossier déposé et retenu porte sur l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial sur un territoire vaste, incluant Clermont Auvergne Métropole. En raison du poids économique et démographique de l'agglomération clermontoise, celle-ci est étroitement associée à la démarche et siège notamment au sein du comité de pilotage. La stratégie retenue s'appuie sur trois concepts clés : offrir des produits de qualité, faire émerger un modèle d'agriculture rémunérateur et enfin, s'appuyer sur des techniques de production et de distribution respectueuses de l'environnement.

L'élaboration du PAT s'appuie sur une méthodologie prospective et participative déclinée en trois étapes :

- Le temps du diagnostic et de la vision prospective (été-automne 2017),
- L'identification des actions et moyens à mettre en œuvre (automne-hiver 2017),
- La formalisation du programme d'actions et de la gouvernance (printemps 2018).

Le travail mené sera pris en compte dans le Schéma de Transition Énergétique et Écologique de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville qui intègre un volet alimentation-agriculture-circuits courts.

VALORISATION DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

JAUDE FAIT SON MARCHÉ UNE FOIS PAR MOIS

Favoriser les circuits de proximité et notamment les producteurs locaux permet de préserver notre environnement. C'est pourquoi la Ville a décidé de proposer, une fois par mois, aux Clermontois un marché favorisant les productions locales et/ou bio. Le marché se tient sur la place emblématique de la ville, à Jaude. La tenue d'un marché dominical répond aux souhaits de beaucoup de Clermontois de manger plus sain et de consommer des produits locaux. Le circuit de proximité est plébiscité à Clermont-Ferrand et le marché de Jaude a réussi son pari de réunir consommateurs et producteurs locaux une fois par mois ce qui répond à une vraie attente des consommateurs mais aussi des producteurs. Le producteur vient directement à la rencontre de ses clients. Il peut présenter ses produits, échanger, répondre aux questions. Au-delà de la convivialité évidente, c'est une façon de mieux consommer et de permettre à des agriculteurs, des éleveurs, des viticulteurs de mieux vivre de leur métier mais aussi de réduire notre empreinte carbone, de préserver notre environnement. En développant les circuits de proximité, c'est à dire en mettant en relation directe producteurs et consommateurs, la Ville poursuit sa volonté de développer et de protéger au mieux son environnement. Cette action concrète s'inscrit pleinement dans la démarche du schéma de transition énergétique et écologique.



L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE DU CENTRE VILLE ET DE SES QUARTIERS

Pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes et maintenir le bon équilibre commercial avec les périphéries, la Ville de Clermont-Ferrand a mis en place une politique active de soutien au commerce de proximité. Son objectif est de soutenir, renforcer et développer l'attractivité commerciale du centre-ville et de ses quartiers.

Chaque commerçant a et doit trouver sa place en participant à sa façon à la vie de la cité. La Ville est garante de ce développement harmonieux, elle doit prendre en compte les tendances de consommation et les attentes d'une clientèle dont les modes de vie ont largement évolué. En tant que capitale d'équilibre de l'ouest de notre région, elle assume son rôle moteur avec pour ambition de développer son attractivité commerciales. Formalisées au sein d'une politique commerciale, certaines actions sont déjà opérationnelles, d'autres en cours d'élaboration.

Le Plan local d'urbanisme, adopté en 2016, est un outil efficace pour organiser le territoire, pour le réguler et lui garantir diversité et attractivité commerciale. Le nouveau règlement des terrasses contribue à embellir la ville en valorisant le cadre de vie et améliorant l'esthétique et la qualité des terrasses. La valorisation de l'architecture et du patrimoine dans les secteurs commerciaux avec des vitrines harmonieuses fait de Clermont une ville belle est attirante. Il faut favoriser l'implantation de nouveaux commerçants grâce à un guichet unique, élément de dynamisation et de facilitation. Une attention est portée à la vacance commerciale, notamment sur des zones prioritaires identifiées, et à la mixité commerciale, indispensable pour assurer un juste équilibre et une durabilité des commerces. Depuis 2016, la Ville fait jouer son droit de préemption commerciale dans le but de maintenir le commerce de proximité et préserver sa diversité dans les secteurs où une attention est nécessaire, comme celui de la gare. Cette volonté sera étendue à d'autres secteurs. La création d'un poste de manager du commerce pour mieux coordonner les actions commerciales représente un signe fort de la volonté municipale.

Nombreux sont les autres projets qui doivent se mettre en place : instaurer une meilleure signalétique en centre-ville, engager une réflexion sur les horaires d'ouverture des commerces, renforcer la qualité de l'accueil des touristes, etc. Ces actions visent, à long terme, à favoriser une nouvelle dynamique économique et touristique.

FORMATIONS DES AGENTS

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Comme l'ensemble des collectivités territoriales, la Ville de Clermont-Ferrand est concernée par la problématique de l'accès aux savoirs de base puisque environ 10% des agents municipaux pourraient avoir des difficultés à appréhender la lecture, l'écriture et les mathématiques. Forte de ce constat, la Ville a donc décidé d'inscrire un dispositif particulier de renforcement des compétences de base. Les enjeux d'une telle politique sont de permettre aux agents de développer leurs compétences tant professionnelles que personnelles, d'assurer une meilleure compréhension des consignes de sécurité, d'améliorer la communication au sein des équipes de travail et de leur permettre d'évoluer plus facilement dans la collectivité par le biais de la mobilité interne, des concours et examens.

Une convention de partenariat a été signée avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui possède une expérience de longue date dans les formations d'accès aux savoirs de base. L'organisme a d'ailleurs fait de la lutte contre l'illettrisme une de ses priorités nationales pour la période 2016-2021.

Des conférences de sensibilisation ont été proposées aux encadrants volontaires afin de leur donner des outils pour les aider à repérer des situations d'agents en difficulté. Ensuite des formations adaptées au niveau et au profil de chaque agent concerné, ont abordé les savoirs et compétences de base nécessaires à toute pratique professionnelle tels que l'expression orale, l'écriture, la lecture, les calculs simples et courants, le repérage spatio-temporel, la familiarisation avec l'outil informatique et numérique.

VIOLENCES CONJUGALES

Les violences conjugales ne se limitent pas à la vie personnelle des victimes et elles ont des conséquences importantes sur leur vie professionnelle. La Ville de Clermont-Ferrand, en tant qu'employeur, a souhaité s'engager en formant des agents afin qu'ils puissent informer et accompagner.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, la Ville a organisé, en interne, une formation sur l'impact des violences conjugales au travail dispensée par l'association « Une femme, un toit ». Cette journée de formation a été l'occasion de sensibiliser l'ensemble des participants à la question des violences au sein d'un couple, qui touche près d'une femme sur dix.

Elle a également permis aux participants de repérer les signes d'alerte et de réagir si un agent victime s'exprime et de l'orienter vers des structures spécialisées.

DÉMARCHE QUALITÉ DE LA LA DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI

La Direction du Patrimoine bâti (DPB) a pour mission de garantir le maintien en bon état et la sécurité des bâtiments de la Ville. Elle assure également l'évolution du patrimoine et son adaptation aux besoins des usagers. Pour cela, une vision globale et actualisée du patrimoine est nécessaire. Pour atteindre ses objectifs. la Ville s'est appuyée sur une démarche d'amélioration de la qualité.

Objectifs de la démarche qualité :

En 2015, la DPB s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité qui porte à la fois sur le management, les méthodes de travail et la communication. Elle tend aussi à développer une politique de gestion des bâtiments soucieuse des enjeux environnementaux et financiers de la collectivité mais aussi des politiques publiques et des usages. Cette démarche qualité est large, elle vise à faciliter le travail en transversalité et à développer les outils permettant une meilleure gestion du patrimoine bâti de la Ville en tenant compte des enjeux du développement durable.

LABEL QUALIVILLE

Après deux années de travail, la ville va obtenu le label Qualiville® pour l'accueil général, le standard et l'état civil qui sont concernés par de nombreux enjeux : la satisfaction des usagers, la modernisation et la performance du service public.

2 réalisations phare :

- simplifier et harmoniser la signalétique de l'Hôtel de Ville,
- modifier l'accueil général pour améliorer l'accueil des usagers et des conditions de travail des agents.

La certification est remise en jeu chaque année, la Ville se doit donc de rester dans cette dynamique d'amélioration continue. En complément de la labellisation Qualiville®, La Ville a obtenu la 2ème place sur le baromètre AFNOR pour « l' Accueil et les Relations aux usagers » pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.



NOUVELLES TENUES DE TRAVAIL POUR LES AGENTS : COTON BIO ET « MADE IN FRANCE »

Afin d'améliorer les conditions de travail, la Ville a renouvelé une partie des marchés tenues/chaussures de travail et équipements de protection individuelle qui a représenté plus de 4 300 articles (t-shirts, polos, blouses, blousons, survêtements, chaussures de sécurité, chaussures de ville, des chaussures type « crocs » antidérapantes, bottes mais aussi masques à souder, casques, lunettes de protection, bouchons d'oreilles).

Entre mai 2016 et février 2017, cinq groupes de travail composés d'une quinzaine d'agents représentant les différents métiers de la Ville ont été organisés. Leurs objectifs étaient de recueillir l'avis des agents pour améliorer la sécurité, le confort et l'esthétique des tenues. Ces groupes ont été sollicités pour envisager les améliorations à apporter aux cahiers des charges et pour analyser les produits transmis par les candidats.

En plus des améliorations apportées par les agents, la Ville a fait le choix de privilégier les offres éco-responsables sur certains produits.

À titre d'exemple, les t-shirts fournis aux agents sont désormais en coton bio. La majorité des vestes, pantalons, tuniques et tenues du personnel des crèches sont quant à elles 100 % « Made in France ». Ces tenues sont cousues en France par une entreprise de travail adapté, à partir de tissus fabriqués en France. Des coupes « femme » sont maintenant proposées pour la majorité des tenues, notamment dans les métiers techniques.

Sur les huit marchés, la majorité a été attribuée à des entreprises locales qui ont présenté des offres de qualité répondant aux exigences posées par la Ville.



ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La Ville de Clermont-Ferrand a pour ambition de développer l'évaluation de ses politiques publiques et d'organiser institutionnellement les démarches d'évaluation. Début 2017, un premier plan pluriannuel d'évaluation a été construit à partir des besoins des différentes directions. Un projet de méthodologie et d'organisation a vu le jour suite à un travail comparatif sur l'organisation de démarches « évaluation » dans d'autres villes.

Toutes les politiques publiques portées par la ville sont susceptibles d'être évaluées, les axes phares du mandat sont considérés comme prioritaires.

La démarche d'évaluation est une démarche partagée entre la direction concernée et la mission évaluation de la Ville. Cette dernière a également un rôle de conseil pour les directions qui souhaitent mener des évaluations de leurs activités internes.

RAYONNEMENT DE VCF DANS LES RÉSEAUX NATIONAUX, INTERNATIONAUX

CRÉATION DU RÉSEAU INTERNATIONAL DES VILLES MICHELIN

Le Réseau international des villes Michelin est constitué d'une quarantaine de villes réparties dans vingt pays sur quatre continents, dont le point commun est d'accueillir un centre de production ou de recherche de la Manufacture Michelin, ou d'être un partenaire privilégié. Il repose sur une véritable identité partagée par ces villes, tant par les flux réguliers de collaborateurs, que par l'influence de Michelin sur leur histoire et leur développement. Par ce nouveau réseau, Clermont-Ferrand s'est fixé un objectif ambitieux et résolument tourné vers l'avenir : lancer des projets de coopération internationale avec plus de quarante villes dans le monde en associant les forces vives privées et publiques. Les 1ères rencontres de ce réseau ont eu lieu à Clermont-Ferrand fin novembre 2017. Pendant trois jours, les délégations représentant 40 villes soit près de 400 congressistes ont abordé le thème de la « ville durable » à travers des conférences, des ateliers, des échanges mais aussi des visites de sites Clermontois. Ce nouveau dispositif de coopération multilatérale, innovant et original, va permettre de favoriser les échanges et la mise en place de projets communs entre toutes ces villes du monde. Il a pour but de promouvoir des politiques publiques économes, efficientes, innovantes et durables, tout en associant les forces vives des territoires : sportives, culturelles, sociales, économiques, universitaires... qui vont mettre au pot commun leurs expertises.
Les prochaines rencontres du Réseau auront lieu dans deux ans dans une autre ville membre, avant de revenir à Clermont-Ferrand.

CHIFFRES CLÉ

- **40** villes membres
- **20** pays de quatre continents
- **300** congressistes pendant trois jours
- **9** thématiques autour de la « ville durable »



Clermont-Ferrand première ville française à intégrer le Réseau mondial UNESCO des « villes apprenantes »



La Ville de Clermont-Ferrand est devenue en octobre 2016, la première ville française à rejoindre le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes après Turin, San José, Mexico, Tunis, Pékin et Nairobi, entre autres.

Une Ville apprenante est une ville qui développe l'apprentissage tout au long de la vie, pour tous, par des politiques publiques qui fournissent inspiration, savoir-faire et bonnes pratiques. Elle mobilise ses ressources dans tous les secteurs afin de promouvoir un apprentissage, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur.

La ville de Clermont-Ferrand souhaite que se développent sur son territoire une dynamique et des actions garantissant l'accès de tous les citoyens à l'apprentissage des savoirs nécessaires à leur émancipation et à leur participation éclairée à la gouvernance de la Ville. Pour se faire elle a notamment décidé de lancer en avril 2017 un « Appel à propositions, de l'idée au projet… » et de retenir comme thème « la viande ». Ce thème est accessible à tous, chacun en a une représentation et peut faire part d'une expérience vécue, il est aussi l'objet de multiples réflexions ethnologiques, anthropologiques, biologiques, sociologiques, culturelles et historiques, de débats passionnés et passionnants, il permet l'apprentissage tout au long de la vie de tous les citoyens.

La Ville de Clermont-Ferrand, a organisé, en juin, 2 journées autour de la thématique « De l'animal à la viande » à l'Espace Nelson Mandela. Cet espace est un lieu de diffusion culturelle et d'éducation dont l'objectif est d'être un acteur incontournable et une image identitaire forte dans la mise en place du label Ville apprenante de l'Unesco pour notre ville.

CreArt : le réseau européen pour la création artistique

Le réseau européen pour la création artistique CreArt est un projet de coopération culturelle européenne dans le champ des arts plastiques. Il regroupe 11 villes et institutions qui partagent des valeurs communes et qui œuvrent pour la création artistique sur leur territoire. La Ville de Clermont-Ferrand a rejoint le réseau pour la période 2017-2021. Ce dernier a été initié par la municipalité de Valladolid en Espagne qui a rejoint le Réseau International des Villes Michelin et bénéficie d'un cofinancement européen. Trois appels à candidature ont été lancés pour la fin d'année 2017 et trois artistes clermontois ont été sélectionnés pour y participer :

- Antoine Barrot, en résidence pour un mois au Lava à Valladolid en Espagne,
- Camille Brée, en résidence pour un mois à Atelierhaus Salzmt à Linz en Autriche,
- Garance Alves, qui participe à trois jours de workshop à Lublin en Allemagne animé par une artiste polonaise de renommée internationale.

Le réseau CreArt s'est déplacé par ailleurs à Clermont-Ferrand pour présenter le projet lors de la première conférence du Réseau international des villes Michelin fin 2017.

Chiffres clé :

9 pays, *11* participants :

- **France :** Clermont-Ferrand et Rouen
- **Italie :** Gênes et Lecce
- **Pologne :** Katowice et Lublin
- **Macédoine :** Skopje
- **Grande Bretagne :** Liverpool
- **Portugal :** Aveiro
- **Espagne :** Valladolid
- ainsi que **deux collectifs d'artistes croate et lituanien**.



CLERMONT FERRAND

Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63033 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 63 63
Fax 04 73 42 63 39
Courriel : contact@ville-clermont-ferrand.fr

PEFC 10-31-2211
impression SIC
IMPRIM'VERT®
MEDIAFIX